



Les Mesneux

Le mot du Maire

MARS 2017
N° 61

Sommaire

Communauté urbaine	2
Evolution de la fiscalité	2
Fiscalité, suite	3
Drone de loisir	4
Voyage à l'étranger	4
Le Très Haut Débit	5
Mention très bien	5
Arrêt sur images	6-9
Les conseils	7-8
Divagation des chiens	10
Délivrance des CNI	10
Sortie du territoire	10
La mairie	11
Les mots croisés	12
Info multimédia	13
Revue de presse	14
Evénements	14
Annonces	14
Etat civil	14

Dans ce premier numéro du bulletin municipal de l'année 2017, je reviendrai sur les grands changements qui impactent la commune.

Le 1^{er} janvier, notre village a intégré la communauté urbaine du Grand Reims et je porte désormais seule la représentation de notre commune au sein de l'assemblée, composée de 206 conseillers communautaires représentant 143 communes.

Pour vous, habitants de la commune, rien ne va fondamentalement changer, car vous garderez les mêmes interlocuteurs et les mêmes services de proximité.

Cependant, ce changement ne va pas être sans effet sur le fonctionnement municipal et les prises de décisions de vos élus.

Cela ne vous aura pas échappé, 2017 est une année importante d'élections avec la présidentielle les 23 avril et 7 mai, suivie par les législatives les 11 et 18 juin.

L'année 2017, c'est également le changement de notre secrétaire de mairie qui a demandé sa mutation pour une autre collectivité. Amélie, votre nouvelle secrétaire, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Anny DESSOY

Futur groupe scolaire...

Vous avez pu lire dans le bulletin d'info de l'ancienne Communauté de Communes Champagne Vesle de décembre 2016, qui vous a été distribué au mois de janvier, le projet de construction d'un groupe scolaire de 8 à 10 classes sur la commune d'Ecueil, précisant le choix de l'architecte retenu ainsi que des photos de la future construction.

Cette information était bien prématurée car la communauté de communes n'avait pas l'entière compétence scolaire (compétence demandée dans les statuts au 31 décembre 2016) et ne pouvait donc pas prendre les délibérations du 15 juin et du 14 décembre, relatives au choix de l'architecte. Vos élus communautaires en ont fait la remarque au président mais ces délibérations ont cependant été adoptées à la majorité.

Ces délibérations sont illégales, et Monsieur le Préfet a déféré cette affaire au Tribunal Administratif le 8 décembre dernier.

La communauté urbaine, maintenant compétente pour le scolaire, le périscolaire et la petite enfance, reprendra ce dossier pour lequel aucune étude n'a été diligentée en amont, que ce soit le positionnement de la construction, son dimensionnement, son coût, les incidences sur les trajets...

Lors d'une réunion le 13 février, nous avons ressenti que la communauté urbaine semble décidée à mener à bien ce projet sur la commune d'Ecueil car l'engagement politique est fort... mais partage la position de la commune de réfléchir à une scolarisation locale de nos 70 enfants...

Affaire à suivre...

Anny DESSOY

Communauté Urbaine du Grand Reims

Née le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine du Grand Reims est officiellement installée depuis le 9 janvier.

Les 206 conseillers communautaires représentant les 143 communes ont procédé à l'élection de la présidente, des 15 vice-présidents et des 44 membres qui constituent le bureau communautaire.

Le fléchage, organisé par l'ancienne Communauté de Communes Champagne Vesle, n'a pas permis à notre commune d'avoir un représentant au sein du bureau !

La communauté urbaine reprend toutes les compétences précédemment exercées par la communauté de communes ou les syndicats (assainissement, eau potable et eau pluviale, scolaire, défense incendie, déchets, urbanisme...) auxquelles s'ajoutent la voirie, la signalisation et l'éclairage public.

Face au vaste périmètre de la communauté urbaine, une organisation territorialisée est mise en place pour maintenir une proximité forte aux usagers et aux communes.

Notre pôle territorial est situé à Gueux (dans les locaux de l'ancienne communauté de communes) et les grandes missions qu'il doit assurer concernent :

- le scolaire, le périscolaire, la petite enfance,
- l'urbanisme,
- les centres d'intervention et de secours,
- la voirie, la signalisation et l'éclairage public.

Cette organisation risque d'être lourde à gérer et la réactivité aux demandes de vos élus risque d'être beaucoup plus longue. En effet, les projets d'investissements seront toujours anticipés, mais pour des petits travaux de fonctionnement (fissures ou « nids de poule » sur une chaussée, ampoules à changer dans une salle de classe...) nous serons obligés de faire une fiche navette au pôle de proximité qui diligentera les travaux à réaliser.

Il en sera de même pour l'urbanisme car, si le maire conserve la signature des documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...), les procédures administratives (révision du plan local d'urbanisme, droit de préemption) seront assurées par la communauté urbaine, après avis, bien évidemment, de la commune.

Anny DESSOY

Évolution de la fiscalité des ménages

Comment évoluera la fiscalité des ménages de la commune suite à la création de la Communauté urbaine du grand Reims ?

Au cours des travaux préliminaires à la création de la Communauté urbaine du grand Reims, une charte de gouvernance a été adoptée par l'ensemble des maires. Cette charte fixe les éléments fondamentaux de fonctionnement de cette communauté urbaine dont, entre autres, le pacte fiscal et financier.

Évolution de la fiscalité des ménages, suite

Les principes du pacte fiscal et financier

► La neutralité financière et fiscale

La Communauté urbaine et ses communes membres s'engagent à ce que la création de ce nouvel ensemble se fasse dans le respect des principes suivants :

- L'équité entre les communes membres,
- La neutralité budgétaire et financière pour les communes et la neutralité fiscale pour les ménages,
- La solidarité financière intercommunale.

► La mise en œuvre de ces principes

- Un mécanisme de neutralisation est mis en place pour les budgets des communes et en matière fiscale pour les ménages.
- Un mécanisme de lissage des taux d'imposition est mis en place pour les entreprises.
- Ces principes se traduisent au travers du Protocole financier général de la Communauté urbaine (prévu par le Code général des Impôts).

Tableau I

	Commune (2016)	Cotisation	CCCV (2016)	Cotisation	Département	Cotisation	Taxe habitation	Total foncier (FB+ TEOM + Département)
Taxe d'habitation	19,67%	659 €	7,34%	279 €			938 €	850 €
Foncier bâti	15,97%	303 €	6,70%	127 €	15,51%	295 €		
TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)			6,58%	125 €			Total taxes	1 788 €

Exemple Z

Année	2016	2017
Valeur Locative Brute (VLB) → TH CCCV et CU	3 800 €	3 800 €
Abattement Général à la base (AGB)	Forfait : 449 €	VLB x 15% = 570 €
Base Nette d'Imposition = VLB – AGB → TH commune	3 351 €	3 230 €
Base Propriétés Bâties = VLB x 50% → TF et TEOM	1 900 €	1900 €

Le tableau I présente le calcul des taxes directes locales pour l'année 2016 pour un foyer-type (exemple Z). Les taux d'imposition communaux et de l'intercommunalité (Communauté de Communes Champagne Vesle) sont ceux que chacun peut retrouver sur ses avis d'imposition 2016.

Le tableau II présente les taxes calculées pour le même foyer type à partir des taux qui seront votés par la Communauté urbaine du Grand Reims et ceux proposés par la DDFIP 51. La comparaison du total des taxes 2016 et 2017 montre que la neutralité fiscale pour les ménages est effective.

Tableau II

	(1) Commune (2017)	Cotisation	(2) CU (2017)	Cotisation	Département	Cotisation	Taxe habitation	Total foncier (FB+ TEOM + Département)
Taxe d'habitation	18,69%	604 €	8,87%	337 €			941 €	850 €
Foncier bâti	20,61%	392 €	1,45%	28 €	15,51%	295 €		
TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)			7,08%	135 €			Total taxes	1 791 €

(1) : Les taux de la commune proposés par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) garantissent un maintien de la pression fiscale au même niveau qu'en 2016.

(2) : Ceux de la Communauté urbaine sont déterminés en référence à la moyenne pondérée des taux des EPCI préexistants (année N-1).

Usage d'un drone de loisir

Puis-je voler partout ?

Non on ne vole pas partout et pas n'importe comment !

Voici les règles d'un bon usage d'un drone de loisir :

1. Je ne survole pas les personnes.
2. Je respecte les hauteurs maximales de vol.
3. Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
4. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
5. Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
6. Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
7. Je respecte la vie privée des autres .
8. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
9. Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
10. En cas de doute, je me renseigne.



L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L.6232-4 du code des transports.

Règles du bon usage d'un drone de loisir, pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'aviation civile :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/drones-civils-loisir-activite.html>

Voyager à l'étranger avec une carte nationale d'identité

La carte d'identité permet de se rendre à l'étranger sans avoir à demander de passeport. Les pays suivants la reconnaissent comme document de voyage :

- tous les pays de l'Union européenne
- les pays limitrophes de la France (Andorre, Monaco, Suisse)
- les Etats qui l'acceptent comme document de voyage mentionnés sur le site www.diplomatie.gouv.fr

Savez-vous que depuis le 1^{er} janvier 2014, votre carte nationale d'identité (CNI) a une validité de 15 ans au lieu de 10 ans ?

Cette extension de validité est légale même si une autre date limite de validité est indiquée sur votre carte, celle-ci doit être majorée de 5 ans dès lors qu'elle a été délivrée à compter du 2 janvier 2004.

Cette prolongation exceptionnelle s'applique exclusivement aux personnes majeures au moment de la délivrance.

Attention, si cette extension de validité est reconnue sur le territoire français, cela n'est pas le cas dans tous les pays.

Certains pays étrangers acceptent la carte nationale

d'identité « prolongée » accompagnée de la fiche d'information du ministère traduite et disponible sur le site www.diplomatie.gouv.fr.

Ainsi, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme), Turquie.

Pour les autres destinations, il faudra soit présenter un passeport en cours de validité, soit demander un renouvellement de la carte nationale d'identité.

Ce renouvellement anticipé est désormais possible en justifiant d'un voyage à l'étranger.

Le demandeur devra apporter la preuve de son voyage par tout moyen (titre de transport, réservation de vol ou d'hébergement, attestation de l'employeur pour les déplacements professionnels, etc.).

Renseignements auprès de la sous-préfecture.

La lettre du Maire de la Marne (12-2016)

Le Très Haut Débit

Le Très Haut Débit par fibre optique : actualités sur son déploiement dans la Marne

La mise en place du Très Haut Débit relève d'une compétence régionale, c'est pourquoi le Conseil régional du Grand Est a engagé une procédure de délégation de service public pour son déploiement par fibre optique.

Cette mutualisation au niveau régional permettra d'obtenir des conditions financières plus favorables que des projets à une échelle plus petite. Le choix du délégataire est prévu fin 2017 ; les premiers travaux devraient débuter début 2018 pour une durée totale de 6 à 7 ans.

Le département de la Marne coordonnera l'aménagement numérique sur son territoire et priorisera les zones qui ne bénéficient d'aucune couverture numérique ou à un très faible débit (durée des travaux 2 ans de 2018 à 2020).

La suite du développement se poursuivra jusqu'en 2025... A l'heure actuelle nous n'avons pas d'information ciblée sur notre commune concernant l'année de mise en place du THD : la fourchette est large : entre 2020 et 2025... il faudra savoir patienter.

Pour de plus amples informations sur le débit actuel de notre commune et sur le plan France Très Haut Débit, vous pouvez consulter le site internet : <http://www.francethd.fr/>

BG



Urbanisme

Vous prévoyez des travaux : attention !

Tous travaux dans une propriété (murs, façades, véranda, abri de jardin, piscine, clôture, démolition...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site :

www.urbanisme.gouv.fr

ou sur le site de la commune

www.mairie-lesmesneux.fr (index démarches).

Dans tous les cas, se renseigner en mairie.

Une belle récompense pour les bénévoles de la C.L.E.F.*



* C.L.E.F. : commission locale d'embellissement et de fleurissement

Arrêts sur image... la commune



Halloween aux Mesneux



Cérémonie du 11 novembre



Repas des aînés



Noël des enfants par le comité des fêtes



Marché de Noël des enfants



Chants de Noël par les enfants de l'école

Les conseils municipaux

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en mairie ou sur le site

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2016

► Délibérations 2016 :

- n° 18 : Assainissement : rapport annuel 2015.
- n° 19 : Autorisation d'ester en justice (TASCOM).
- n° 20 : Utilisation des produits phytosanitaires (objectif « zéro pesticide »).

► Eau potable, rapport Véolia 2015 :

- Chiffres et faits marquants : conformité microbiologique, 100% ; recherches de fuites ; etc.
- Prix : 5,26 € /m³ (distribution, assainissement et taxes) au 01/01/16 pour une consommation de 120 m³/an.

► Rapport Sycomore 2015 :

- Collecte des ordures ménagères : 210 kg/hab./an ; tri : 48 kg/hab./an.
- Coût total de la gestion des déchets : 93,31 €/hab./an.

► Investissement : prévisions de travaux 2017 (adressées à la Communauté urbaine du Grand Reims) :

- Remplacement des luminaires de type boule : 2^{ème} tranche.
- Changement de 8 candélabres rue des Tuilots.
- Réfection de voirie : rue Emile Brûlé, rue des Crayères, rue des Lorraines, trottoirs rue des Bavolets.

► Communauté urbaine du Grand Reims :

Créée par l'arrêté du 15/09/16 ; compétences, compositions du Conseil communautaire et du Bureau.

► Terrains communaux :

Projets d'aménagement rue des Bavolets et au niveau des tennis : habitations, logements pour seniors, maison médicale. Etude en cours avec le service immobilier du Crédit Agricole.

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2016

► Terrains communaux :

Présentation des projets par Nord Est Aménagement Promotion : 2 lotissements libres de construction.

- Sur le site du terrain de tennis et d'une parcelle privée voisine : 14 parcelles dont deux pour logements sociaux pour seniors.
- Rue des Bavolets : 11 parcelles dont deux pour logements sociaux pour seniors.

Débat, qui sera poursuivi lors d'une réunion de travail.

► Eclairage de la place :

Un éclairage des arbustes par spots avait été prévu ; examen des offres de trois entreprises à la fin du mois.

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016

► Délibérations 2016 :

- n° 22 : Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- n° 23 : Indemnité de conseil de la comptable.
- n° 24 : Marché public d'assurance statutaire.
- n° 25 : Mise en valeur de la place : pose de projecteurs.
- n° 26 : Vente de terrains communaux.

► Vente de terrains communaux :

Vente de deux terrains : 5053 m² route de Jouy ; 5840 m² rue des Bavolets. Projet de 4 logements locatifs sociaux pour seniors et éventuellement d'une maison médicale.

Une offre de vente sera réservée aux mesneusiens avant la mise sur le marché.

► Bilan financier 2016 (arrêté au 12 décembre) :

Peu d'investissements cette année (règlement de plusieurs factures de travaux).

Les conseils municipaux, suite

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en mairie ou sur le site

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016, suite

► Communauté urbaine du Grand Reims (effective au 1^{er} janvier 2017) :

- Principes : équité entre les communes ; neutralité budgétaire et financière pour les communes ; neutralité fiscale pour les contribuables ; solidarité financière intercommunale.

Présentation d'une analyse des répercussions financières sur notre commune, des mécanismes de neutralisation, des attributions de compensation ; ainsi que d'une comparaison de la fiscalité des ménages avant/après montrant la neutralité fiscale.

- Conséquences pour le budget, pour les emprunts ; dotations de solidarité.

► Dissolution du Syndicat du Rouillat :

La CU reprend la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2017.

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017

► Délibérations 2017 :

- n° 1 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.

► Recrutement sur le poste de Secrétaire de mairie :

22 réponses à l'offre de poste ; 7 personnes reçues en entretien ; 3 candidatures présentées au Conseil ; choix d'Amélie Noilhan, qui a pris ses fonctions le 6 février.

► Transfert de la procédure PLU à la Communauté urbaine du Grand Reims :

Délibération reportée au prochain conseil, le projet de texte présentant des ambiguïtés.

► Communauté urbaine du Grand Reims / Conseils communautaires :

Présentation de l'installation du Conseil le 9 janvier ; compte-rendu du conseil du 19 janvier.

► Rapport des commissions :

- Vie locale : bilan des manifestations de Noël ; propositions pour 2017.

- Communication : le bulletin est en cours de réalisation.

► Questions diverses :

Les responsables de commissions devront prévoir les divers investissements pour 2017.

Charade

Et pour les courageux qui ont tout lu... une charade pour se détendre (légèrement capillotractée) :

- Mon premier est une ville d'Italie.
- Mon deuxième est une grande île française.
- Mon troisième est une ville et ancien port du midi.
- Mon quatrième est un gaz.
- Et mon tout est un événement historique bien connu des écoliers...

Solution quelque part dans le bulletin

Arrêt sur images... la commune, suite



La rue de l'Eglise



La place de la Mairie



Le départ du trail hivernal des Noct'en Bulles



La remise du chèque à l'association



La cérémonie des vœux du Maire



L'orchestre Intermezzo



Les vignerons des Mesneux fêtent la Saint Vincent

Ne laissez pas votre chien seul...



Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Délivrance des cartes nationales d'identité (CNI)

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) :

A compter du 27 mars, seules les mairies équipées de dispositifs de recueil seront habilitées à recevoir les demandeurs de CNI tout comme les demandeurs de passeports. Ainsi, avec la mise en place de cette réforme dont la généralisation se termine avec la région Grand Est, les demandes de CNI seront désormais recueillies auprès de l'une des quelque 2200 communes dotées d'un dispositif sécurisé de recueil quel que soit le lieu du domicile du demandeur.

Se renseigner en mairie



Autorisation de sortie du territoire (AST)



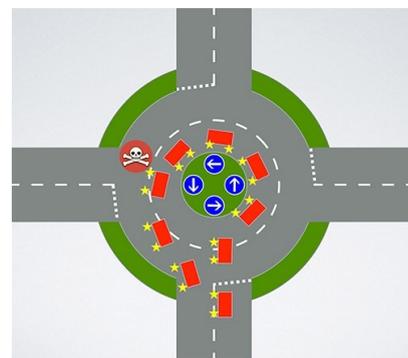
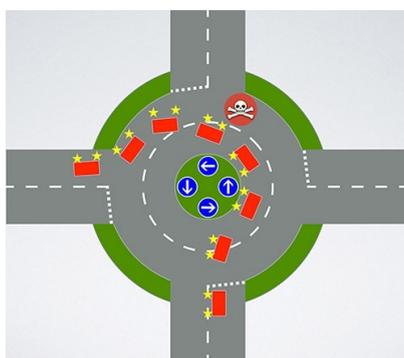
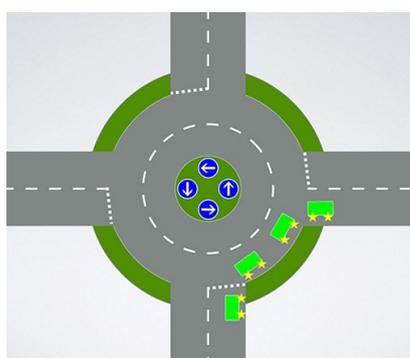
À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et **voyage à l'étranger seul** ou sans être accompagné de l'un de ses parents **doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST)**. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Formulaire : autorisation de sortie du territoire, Cerfa n° 15646*01

<https://www.service-public.fr>

Rappel

Les ronds-points dans le village sont à contourner



La secrétaire de mairie change...



Au revoir Laurence,

Pendant 26 ans,
tu as mis toutes tes compétences au service de notre commune
mais « on ne subit pas l'avenir on le fait » disait Bernanos.

C'est pourquoi tu désires aujourd'hui changer d'horizon et t'orienter
vers un nouveau projet professionnel en demandant ta mutation pour Ormes.
Nous te remercions pour tout ce travail accompli, pour cette collaboration
précieuse et pour l'accueil souriant que tu as réservé toutes ces années
aux Mesneusiens et Mesneusiennes.

Nous t'en sommes reconnaissants.

Nous espérons que ce changement que tu as souhaité comblera toutes tes
attentes et te donnera entière satisfaction !

Certes Ormes ce n'est pas si loin !

Nous aurons toujours plaisir à te revoir dans notre village au cours des diverses
manifestations festives qui jalonnent l'année.

« Il faut remettre une fois par an son avenir en jeu »
propose Arthur Cravan, alors pour toi c'est fait.

Bonne chance Laurence et merci.

A-MC



Bienvenue Amélie, nouvelle secrétaire de mairie

Amélie NOILHAN a pris ses fonctions
le lundi 6 février 2017.



Heures d'ouverture de la mairie

NOUVEAU : la mairie est dorénavant ouverte le vendredi après-midi.

MAIRIE

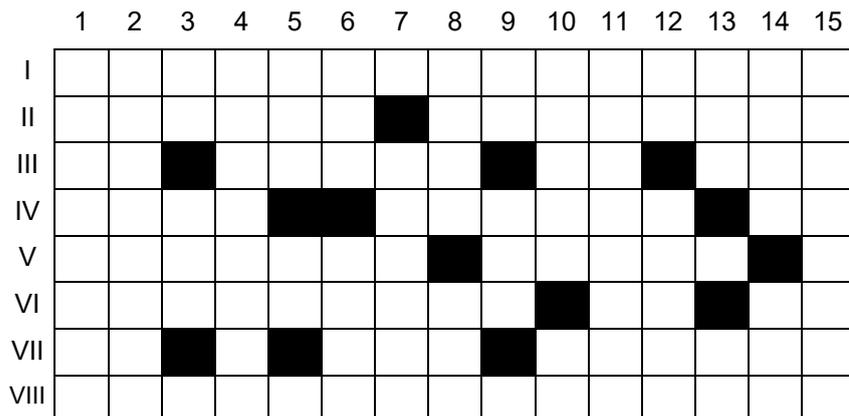
Tél. : 06 26 36 55 98

Ouverture au public
du lundi au vendredi

de 14 h 00 à 18 h 00



Les mots croisés de Guy



HORIZONTALEMENT :

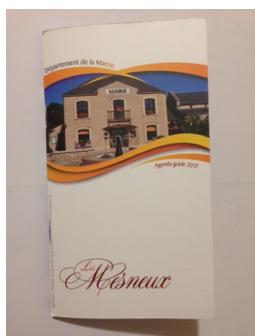
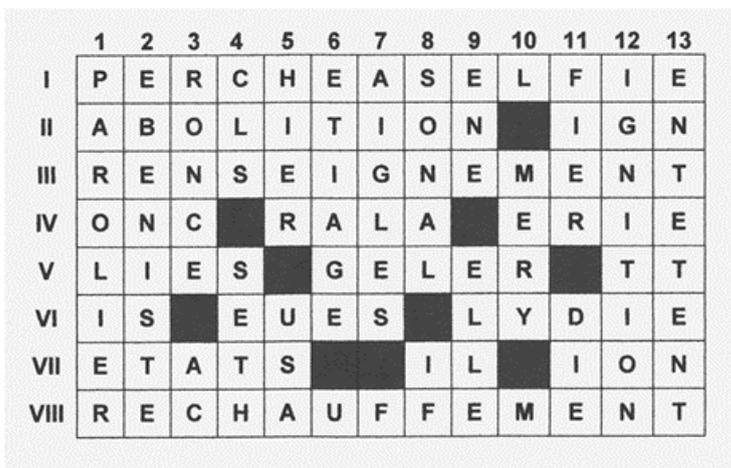
- I – La préférée de Georges.
- II – D'opinions extrêmes – Mettre de côté.
- III – Le début de l'action... – Chamois – Dans – Recueil de pensées.
- IV – S'oppose au progrès, en faisant court – Ressenti devant une baïonnette, par exemple – Commence par son jour.
- V – Bombardés – La drogue l'a retournée.
- VI – Dormans, par exemple – Haute définition – Demi rire.
- VII – Passé sous silence – Entendu – Pierre en boule.
- VIII – Son corps a vu du pays.



VERTICALEMENT :

- 1 – Guerre aussi, mais on s'en fiche.
- 2 – Les abdomens des poilus devaient l'être.
- 3 – ... et la fin du combat – Arme utilisée en 15, ...1415.
- 4 – A la tête des armées, au 18^{ème} siècle.
- 5 – Armée – C'est tellement british !
- 6 – Revenu – Bois au sommet.
- 7 – Trouve la solution.
- 8 – Entreprise de distribution – Date de défaite de nos ancêtres...
- 9 – Hexaèdre – Femme qui manie la baguette.
- 10 – Rivière – Dit beaucoup de choses.
- 11 – Il a dirigé dix mille mercenaires et raconté leur expédition.
- 12 – Sur une voiture croate – Chanta une tyrolienne.
- 13 – Rayonnement – Deux.
- 14 – Bataille – Avions.
- 15 – Très utilisée en 14.

Solution de la grille du n°60



Agenda municipal 2017

L'agenda de poche municipal édition 2017 a été distribué début février car la livraison de cet agenda a eu lieu le 31 janvier.

Solution de la charade : Naples—Oléron—Aigues-Mortes—Acétylène
On vous avait prévenus !

Info multimédia



LE PLUS GROS ORDINATEUR DU MONDE :

Il s'appelle le **TIANHE-2 (MilkyWay-2)**

Il se situe à l'université de technologie de la défense de GUANGZHOU en Chine

Avec un processeur 3 120 000 cœurs et 1 024 000 giga-octets de mémoire vive

Vitesse de calcul :
33 862 000 milliards d'opérations par seconde

Puissance électrique : 17 808 000 watts



LE PLUS GROS ORDINATEUR DE FRANCE : (33^{ème} plus gros du monde)

Il s'appelle le **PANGEA**

Il se situe à PAU et il appartient au groupe TOTAL

Avec un processeur 110 400 cœurs et 54 000 giga-octets de mémoire vive

Vitesse de calcul :
2 098 000 milliards d'opérations par seconde

Puissance électrique : 2 118 000 watts



LE PLUS GROS ORDINATEUR DE LA MARNE : (399^{ème} plus gros du monde)

il s'appelle le **ROMEO**

Il se situe à l'université des sciences de REIMS

Avec un processeur 5 720 cœurs et 4 160 giga-octets de mémoire vive

Vitesse de calcul :
254 900 milliards d'opérations par seconde

Puissance électrique : 81000 watts



UN ORDINATEUR PERSONNEL ASSEZ PERFORMANT :

Il s'appelle **IORDI**

Il se situe chez vous dans votre bureau ou votre salon

Avec un processeur 8 cœurs et 8 giga-octets de mémoire vive

Vitesse de calcul :
100 milliards d'opérations par seconde

Puissance électrique :
300 watts (pour une tour) ou 100 watts (pour un portable)

Revue de presse

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :

Lundi - mardi - mercredi
jeudi - vendredi
de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 17 h à 19 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site
de la commune.

Adresse du site :

<http://mairie-lesmesneux.fr>

Adresses utiles :

asclesmesneux.free.fr

www.sycomore51.fr

www.grandreims.fr

En images à Les Mesneux, 67 marcheurs et 45 vététistes ont bravé la pluie,
l'Union, 25 septembre 2016

Les Mesneux, fleurissement du village, mérite collectif et individuel,
l'Union, 23 octobre 2016

Les Mesneux, 11 novembre, les enfants mobilisés, l'Union, 12 novembre 2016

Les Mesneux, la primaire de la droite et du centre, 19/20 Champagne-Ardenne,
14 novembre 2016

Les Mesneux, des tours de magie, de la bonne humeur et le père Noël,
l'Union, 15 décembre 2016

Les Mesneux, décharge sauvage et nocturne vite nettoyée,
l'Union, 16 décembre 2016

Les Mesneux, trail, les Noct'en Bulles affichent complet, l'Union, 17 décembre

Les Mesneux, course hors stade, dans la « chaleur » des Mesneux,
l'Union, 18 décembre 2016

Les Mesneux, course hors stade, trail des Noct'en bulles,
l'Union, 19 décembre 2016

Les Mesneux, l'histoire du jour : l'incroyable maison illuminée des Mesneux,
l'Union, 20 décembre 2016

Les Mesneux, insolite, 19/20 Champagne-Ardenne, 21 décembre 2016

Les Mesneux, un très beau concert de Noël, l'Union, 24 décembre 2016

Les Mesneux, urbanisme, deux lotissements en cours d'aménagement,
l'Union, 11 janvier 2017

Les Mesneux, les vigneron réunis dans la tradition, l'Union, 24 janvier 2017

Petites annonces

La famille remercie les personnes
des Mesneux qui ont assisté aux
obsèques de Monsieur Claude
STAUMONT

Personne sérieuse, habitant
Les Mesneux, cherche repassage
à domicile ou à votre domicile ou
d'autres services (courses...).
Contact : 06.19.38.24.73

Événements

Samedi 11 mars à 18 h, LOTO organisé par les classes de l'école des Mesneux

Samedi 18 mars à 20 h 30, Soirée bretonne, organisée par le comité des fêtes

Dimanche 23 avril 2017, 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 8 h à 19 h 00

Dimanche 7 mai 2017, 2^{ème} tour de l'élection présidentielle de 8 h à 19 h 00

Samedi 20, dimanche 21, lundi 22 mai, fête du village

Dimanche 11 juin, la brocante

Dimanche 11 juin 2017, 1^{er} tour des élections législatives de 8 h à 19 h 00

Dimanche 18 juin 2017, 2^{ème} tour des élections législatives de 8 h à 19 h 00

Offices à l'église des Mesneux :

Samedi 4 mars à 18 h, samedi 6 mai à 18 h, dimanche 25 juin à 10 h 30

Consulter le site de la paroisse Saint Pierre ou téléphone 09 64 37 71 86

site : <http://paroisse.tinqueux.pagesperso-orange.fr>

État civil

Naissances :

Carla DIOGO, le 15 octobre 2016

Mathéo BLIN, le 18 décembre 2016

Martin VALLIEZ, le 11 novembre 2016

Léandre BIGOT, le 11 janvier 2017

Laura TORTEAU, le 10 décembre 2016

Oscar HAURY, le 26 janvier 2017

Mariage :

Eloïse CARLIER et Aimé BEYEL, le 24 septembre 2016

Décès :

Claude STAUMONT, le 17 janvier 2017

François AUBRY, le 20 janvier 2017

Nous avons appris le décès le 24 novembre 2016 de Daniel DEDOURS,
ancien instituteur des Mesneux